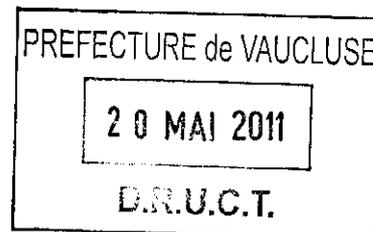


DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de Carpentras



RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ENQUETE PUBLIQUE

**prescrite par arrêté préfectoral (n°SI2011-03-04-0080)
du 04 mars 2011, relatif à la déclaration d'utilité publique de
l'opération de restructuration du centre ville – extension du
périmètre de restauration immobilière « Halle Guillabert » aux
immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections
CE n°914 et CE n°917 sur le territoire de la Commune de
Carpentras,**

**Du jeudi 07 avril 2011 au
vendredi 22 avril 2011 inclus.**

**Michel CHIRINIAN
Commissaire Enquêteur**

**Les jardins de Raspail
3 rue Velouterie
84000 AVIGNON**

Sommaire

Première Partie – RAPPORT

CHAPITRE 1 - généralités

- 1.1. Préambule**
- 1.2. Objet de l'enquête**
- 1.3. Cadre juridique de l'enquête**
- 1.4 Composition du dossier d'enquête**
- 1.5. Présentation du projet soumis à l'enquête**

CHAPITRE 2- organisation et déroulement de l'enquête

- 2.1. Désignation du commissaire enquêteur**
- 2.2. Modalité de l'enquête**
- 2.3. Information effective du public**
- 2.4. Déroulement de l'enquête**
- 2.5. Cloture de l'enquête**
- 2.6. Relation comptable des observations**

CHAPITRE 3 - examen et analyse des observations

- 3.1. Observations recueillies**
- 3.2. Réponses aux observations**

CHAPITRE 4 – annexes

Annexes 1 à 3

Les annexes du rapport d'enquête font l'objet d'un document distinct.

Seconde Partie - CONCLUSION

Les conclusions motivées du commissaire enquêteur font l'objet d'un document séparé.

PREMIERE PARTIE RAPPORT

CHAPITRE 1 Généralités

1.1. Préambule

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restructuration du centre ville est prescrite par le Préfet de Vaucluse concernant le projet d'extension du périmètre de restauration immobilière (PRI) « Halle Guillabert » aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont de piété, cadastrés sections CE n°914 et CE n°917, sur territoire de la commune de Carpentras.

1.2. Objet de l'enquête

Dans le cadre de la politique de valorisation de son centre ancien, et en particulier du secteur nord, la Ville de Carpentras souhaite développer un programme dont l'objectif principal est l'amélioration de la qualité résidentielle dans le centre ancien.

Plusieurs actions de requalification du centre ancien ont été engagées depuis plus de 20 ans.

Aujourd'hui le périmètre de restauration immobilière concerne le quartier nord du centre ville (sur le secteur Rue du Mont de Piété, voir ci-dessous).



1.3. Cadre juridique de l'enquête

- Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.11-2 à L.11-7, R.11-1 et R.11-4 à R.11-14 ;
- Le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-1, L.313-4 à L.313-4-4, et R.313-23 et suivants ;
- L'arrêté préfectoral (n°SI2011-03-04-0080) du 04 mars 2011, relatif à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restructuration du centre ville – extension du périmètre de restauration immobilière « Halle Guillabert » aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n°914 et CE n°917 sur le territoire de la Commune de Carpentras ;
- La délibération du Conseil municipal de Carpentras en date du 28 septembre 2010, sollicitant l'ouverture de l'enquête publique réglementaire nécessaire à la réalisation du projet en cause ;
- La décision n°E11000032/84 en date du 23 février 2011, par laquelle le Président du Tribunal Administratif de Nîmes désigne le commissaire enquêteur chargé de conduire cette enquête ;

1.4. Composition du dossier

- Le dossier d'enquête est constitué des documents suivants :
 - L'arrêté préfectoral, n°SI2011-03-04-0080 du 04 mars 2011
 - Le plan de situation
 - La désignation des immeubles concernés et plan de délimitation du périmètre de restauration immobilière
 - L'indication du caractère vacant ou occupé des immeubles
 - La notice explicative
 - L'estimation sommaire des dépenses . Valeur des immeubles et coût des travaux

1.5. Présentation du projet soumis à l'enquête

La SEM *Citadis*, a préparé le dossier soumis à l'enquête publique.



Sur le plan ci-dessus, on observe le secteur soumis à cette enquête publique (extension PRI en jaune) :

- La parcelle CE n°917
- La parcelle CE n°914

Situées toutes les deux, Rue du Mont de Piété. Elles ont pour extension le PRI existant localisé sur l'immeuble CE n°916, situé 64 Rue David Guillabert.

La présente opération a deux principaux objectifs :

- d'inciter les propriétaires, par les aides publiques et les avantages fiscaux, à effectuer les travaux de restauration sur l'immeuble concerné par le présent dossier soumis à l'enquête ;

De mettre en valeur le patrimoine urbain au travers des prescriptions faites aux propriétaires notifiant les travaux à réaliser.

Les moyens mis en œuvre pour cette opération sont de trois ordres :

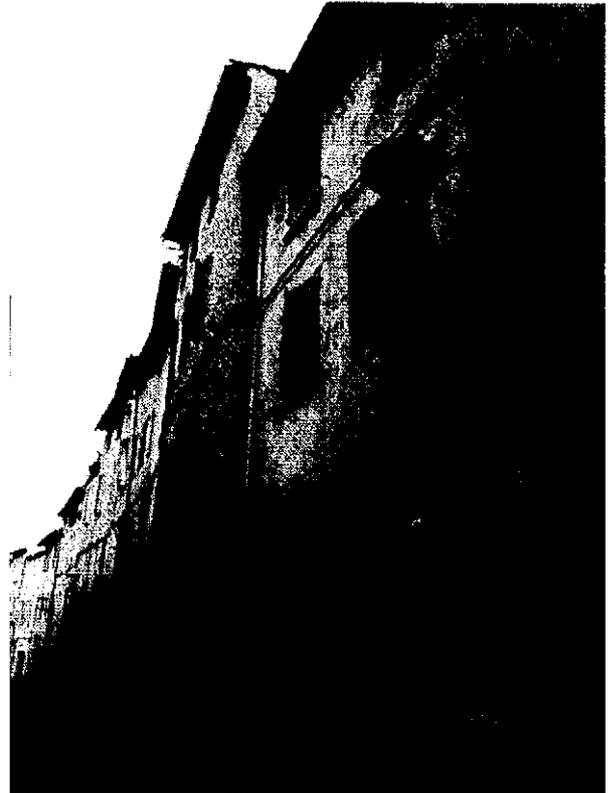
a) Une intervention publique en cas de défaillance des propriétaires. La Ville de Carpentras définit l'enjeu de la réhabilitation par le biais :

- de la sélection des immeubles concernés ;
- du cahier des charges de réhabilitation des immeubles : prescriptions générales et fiches de prescriptions particulières par immeuble ;
- des immeubles prescrits et de la procédure d'autorisation spéciale de travaux ;
- de la délivrance du permis de construire, d'aménagement ou de démolir, ceux-ci n'étant délivrés que s'ils sont compatibles avec la déclaration d'utilité publique ;

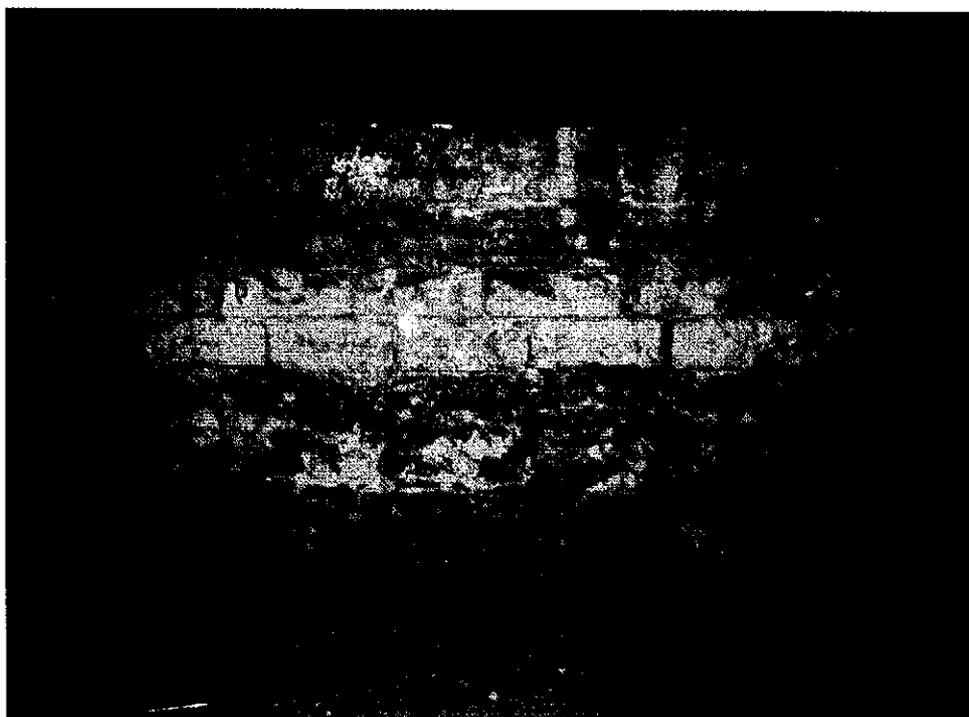
b) Une incitation fiscale : certains travaux prescrits et réalisés dans le cadre de la restauration complète d'un immeuble pourront bénéficier d'un régime fiscal avantageux : imputation des déficits fonciers sur le revenu global du propriétaire dans le cadre d'une ZPPAUP

c) Une conduite d'opération : Dans le cadre de cette mission, la société d'économie Mixte Citadis, doit mettre au point le programme de travaux, suivre le programme de travaux prescrits par DUP, contrôler la conformité des réalisations aux cahiers des charges et prescriptions de restauration en liaison avec le service urbanisme de la Ville de Carpentras et les services de l'Etat, d'acquérir l'immeuble par voie d'expropriation, si nécessaire, de revendre les immeubles en vue de leur restauration complète.

Suite à la visite sur le terrain effectuée avec M. Michel Rousset de Citadis, des photos ont été réalisées montrant l'état des immeubles cadastrés CE n°917 et CE n°914. On remarque la vétusté, l'inconfort et l'importance des travaux à réaliser d'une part,



et d'autre part, des éléments remarquables à mettre en valeur.



CHAPITRE 2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

- L'arrêté préfectoral (n°SI2011-03-04-0080) du 04 mars 2011, relatif à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restructuration du centre ville – extension du périmètre de restauration immobilière « Halle Guillaibert » aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n°914 et CE n°917 sur le territoire de la Commune de Carpentras (annexe 1).

2.2. Modalité de l'enquête

- Premier contact téléphonique auprès de Madame Lauriane MERINO de la Préfecture de Vaucluse, en charge de cette enquête publique, afin de préparer et définir les dates de permanence et l'organisation de l'enquête publique.

- La Préfecture m'a fait parvenir rapidement l'ensemble du dossier par voie postale. J'ai analysé l'ensemble des pièces composant le dossier d'enquête qui m'est apparu complet.

- Le jeudi 31 mars 2011, de 10H00 à 12H00, rendez-vous avec M. Michel Rousset de Citadis, aménageur délégué par la Ville de Carpentras, afin de d'avoir une présentation de ce projet ainsi qu'un visite sur site.

Nous avons visité les immeubles cadastrés CE 914 et 917, ainsi que la possibilité de stationnement à proximité, Place du marché aux Oiseaux. Afin de connaître les aménagements déjà réalisés dans le cadre du PRI, j'ai également visité des constructions et rénovations récentes dans ce secteur des « Halles Guillebert ».

Il est à noter la très grande disponibilité ainsi que le professionnalisme de M. Rousset qui m'a fourni toutes les informations demandées durant l'enquête publique.

Le jeudi 07 avril 2011, j'ai contrôlé l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet à la Mairie de Carpentras, lors de la première permanence.

M. Paul, du Service urbanisme de la Mairie de Carpentras, m'a précisé le lieu de l'enquête (Service urbanisme) et la capacité du lieu à recevoir la population en toute discrétion.

Après avoir récupéré le registre d'enquête et le dossier, J'ai pu parapher ces documents de l'enquête publique.

2.3. Information effective du public

2.3.1 Publicités

- Le Vaucluse Matin du 28 mars 2011 et la Provence du 29 mars 2011
Publicité produite ultérieurement,
- Le Vaucluse Matin du 11 avril 2011 et la Provence du 12 avril 2011

La copie des extraits de publication m'a été transmise par Mme Lauriane MERINO de la Préfecture du Vaucluse (annexe 2).

2.3.2 Affichage

L'affichage sur les panneaux en Mairie de Carpentras a été effectif pendant toute la durée de l'enquête, j'ai pu le constater sur place. Le certificat d'affichage m'a été fourni (annexe 3).

Ainsi les règles de publicité prévues par les textes pour les enquêtes de ce type ont été correctement appliquées et n'appellent pas d'observations particulières de ma part.

2.4. Déroulement de l'enquête

- L'enquête publique s'est déroulée du jeudi 07 avril 2011 au vendredi 22 avril 2011 inclus.

La présence du commissaire enquêteur à la Mairie de Carpentras a été fixée par l'arrêté préfectoral (n°SI2011-03-04-0080) du 04 mars 2011, aux dates et heures suivantes :

- jeudi 07 avril 2011 de 9H00 à 11H00,
- jeudi 14 avril 2011 de 9H00 à 11H00,
- vendredi 22 avril 2011 de 14H30 à 16H30.

J'ai respecté ces dispositions.

2.5. Clôture de l'enquête

- Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral (n°SI2011-03-04-0080) du 04 mars 2011, relatif à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restructuration du centre ville – extension du périmètre de restauration immobilière « Halle Guillabert » aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n°914 et CE n°917 sur le territoire de la Commune de Carpentras, le commissaire enquêteur a réalisé la clôture du registre d'enquête.

2.6. Relation comptable des observations

2.6.1. Au cours des trois permanences

Le commissaire enquêteur n'a pas reçu de visite durant les trois permanences.

CHAPITRE 3 – EXAMEN ET ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1. Observations recueillies

Au total, il n'y a aucune observation sur le registre

3.2. Réponses aux observations

3.2.1. Concernant les observations reçues

Le commissaire enquêteur n'a pas reçu d'observation.

3.2.2. Concernant les courriers reçus

Le commissaire enquêteur n'a pas reçu de courrier.

Il est à noter que les deux immeubles soumis à la présente enquête, CE n°914 et CE n°917 sont libres de toute occupation. Le coût d'acquisition et de réalisation des travaux des deux parcelles est de :

- Acquisitions : 147 000 euros

- Frais annexes : 15 000 euros

Restauration des deux immeubles : 598 000 euros

Soit au total un coût général de : 760 000 euros

A la vue des travaux de rénovation du quartier en cours de réhabilitation, du PRI « Halle Guillabert » existant, du caractère des immeubles, et des objectifs de la Ville de Carpentras inscrit dans le PADD avec la création de logements diversifiés de qualités, la conservation et la mise en valeur des bâtiments et des façades,...).

Il apparaît opportun au commissaire enquêteur d'étendre le périmètre de restauration immobilière « Halle Guillabert » aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n°914 et CE n°917 le centre ville de la Commune de Carpentras.

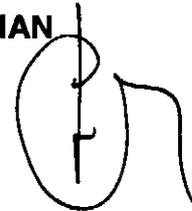
- Les conclusions motivées du commissaire enquêteur font l'objet d'un document séparé.

Ceci clos mon rapport d'enquête.

Fait à AVIGNON le 15 mai 2011

Le Commissaire Enquêteur

Michel CHIRINIAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' with a vertical line through it and a horizontal line at the bottom, followed by a long, sweeping flourish to the right.

CHAPITRE 4 ANNEXES

Les annexes du rapport d'enquête feront l'objet d'un document séparé.

SECONDE PARTIE – CONCLUSIONS

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de Carpentras

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ENQUETE PUBLIQUE

**prescrite par arrêté préfectoral (n°SI2011-03-04-0080)
du 04 mars 2011, relatif à la déclaration d'utilité publique de
l'opération de restructuration du centre ville – extension du
périmètre de restauration immobilière « Halle Guillabert » aux
immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections
CE n°914 et CE n°917 sur le territoire de la Commune de
Carpentras,**

**Du jeudi 07 avril 2011 au
vendredi 22 avril 2011 inclus.**

**Michel CHIRINIAN
Commissaire Enquêteur**

**Les jardins de Raspail
3 rue Velouterie
84000 AVIGNON**

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Après une étude approfondie du dossier d'enquête, de divers documents mis à ma disposition, suivie de discussions avec M. Michel ROUSSET, représentant l'aménageur CITADIS ; d'une visite sur le terrain pour mieux comprendre les objectifs visés par le projet relatif à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restructuration du centre ville – extension du périmètre de restauration immobilière « Halle Guillabert » aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n°914 et CE n°917

Après avoir tenu trois permanences en Mairie de Carpentras (Service urbanisme) :

- jeudi 07 avril 2011 de 9H00 à 11H00,
- jeudi 14 avril 2011 de 9H00 à 11H00,
- vendredi 22 avril 2011 de 14H30 à 16H30.

Sur la forme et la procédure de l'enquête :

Considérant que les conditions de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restructuration du centre ville – extension du périmètre de restauration immobilière « Halle Guillabert » ont respecté la législation et la réglementation en vigueur, pour ce qui concerne l'avis de publicité dans la presse et l'affichage en Mairie de Carpentras.

Considérant que cet affichage a été maintenu et vérifié tout au long de l'enquête,

Considérant que cette enquête publique est établie conformément aux dispositions suivantes :

- Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.11-2 à L.11-7, R.11-1 et R.11-4 à R.11-14 ;
- Le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-1, L.313-4 à L.313-4-4, et R.313-23 et suivants ;
- L'arrêté préfectoral (n°SI2011-03-04-0080) du 04 mars 2011, relatif à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restructuration du centre ville – extension du périmètre de restauration immobilière « Halle Guillabert » aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n°914 et CE n°917 sur le territoire de la Commune de Carpentras ;
- La délibération du Conseil municipal de Carpentras en date du 28 septembre 2010, sollicitant l'ouverture de l'enquête publique réglementaire nécessaire à la réalisation du projet en cause ;
- La décision n°E11000032/84 en date du 23 février 2011, par laquelle le Président du Tribunal Administratif de Nîmes désigne le commissaire enquêteur chargé de conduire cette enquête ;

Considérant que les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions d'organisation ;

Sur le fond de l'enquête :

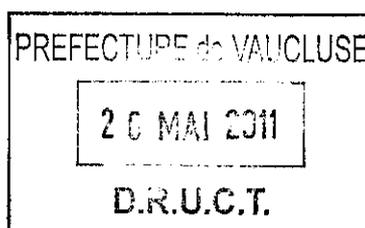
Considérant le dossier d'enquête mis à disposition du public et du commissaire enquêteur ;

Considérant l'absence d'observation portée au registre d'enquête ;

A la vue des travaux de rénovation du quartier en cours de réhabilitation, du PRI « Halle Guillabert » existant, du caractère des immeubles, et des objectifs de la Ville de Carpentras inscrit dans le PADD avec la création de logements diversifiés de qualités, la conservation et la mise en valeur des bâtiments et des façades,...),

Le commissaire enquêteur donne donc un **AVIS FAVORABLE** à l'extension du périmètre de restauration immobilière « Halle Guillabert » aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n°914 et CE n°917 sur le territoire de la Commune de Carpentras, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de l'opération de restructuration du centre ville.

Ceci clos mes conclusions motivées.



Fait à AVIGNON le 15 mai 2011

**Le Commissaire enquêteur,
Michel CHIRINIAN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Chirinian', written over the printed name.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de Carpentras

ANNEXES

ENQUETE PUBLIQUE

**prescrite par arrêté préfectoral (n°SI2011-03-04-0080)
du 04 mars 2011, relatif à la déclaration d'utilité publique de
l'opération de restructuration du centre ville – extension du
périmètre de restauration immobilière « Halle Guillabert » aux
immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections
CE n°914 et CE n°917 sur le territoire de la Commune de
Carpentras,**

**Du jeudi 07 avril 2011 au
vendredi 22 avril 2011 inclus.**

**Michel CHIRINIAN
Commissaire Enquêteur**

**Les jardins de Raspail
3 rue Velouterie
84000 AVIGNON**

ANNEXE 1



PRÉFET DE VAUCLUSE

Préfecture

Direction des relations avec les usagers et
avec les collectivités territoriales

Service des relations avec les
collectivités territoriales

Unité affaires générales et affaires foncières

ARRÊTÉ

N° SI2011-03-04-0080-PREF DU 04 MARS 2011

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restructuration du centre ville – Extension du Périmètre de Restauration Immobilière « Halles Guillabert » aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n° 914 et CE n° 917, sur le territoire de la commune de CARPENTRAS

LE PRÉFET DE VAUCLUSE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 11-1, L 11-2 à L 11-7, R 11-1 et R 11-4 à R 11-14 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 300-1, L 313-4 à L 313-4-4, et R 313-23 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 0060 du 17 février 2010 donnant délégation de signature à Madame Agnès PINAULT, Secrétaire Générale de la préfecture de Vaucluse ;

Vu la liste des commissaires enquêteurs publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse pour l'année en cours ;

Vu le projet suivant : Opération de restructuration du centre ville – Extension du Périmètre de Restauration Immobilière « Halles Guillabert » aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n° 914 et CE n° 917, sur le territoire de la commune de CARPENTRAS ;

Vu la délibération du Conseil municipal de CARPENTRAS en date du 28 septembre 2010, sollicitant l'ouverture de l'enquête publique réglementaire nécessaire à la réalisation du projet en cause ;

Vu la décision du Vice-Président délégué du Tribunal administratif de Nîmes n° E11000032/84 en date du 23 février 2011, désignant le commissaire enquêteur chargé de cette affaire ;

Vu le dossier constitué conformément à l'article R 313-24 du code de l'urbanisme en vue d'être soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de restauration immobilière en cause ;

1/3

Sur la proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de Vaucluse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il sera procédé, sur le territoire de la commune de CARPENTRAS, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restructuration du centre ville -- Extension du Périmètre de Restauration Immobilière « Halles Guillabert » aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n° 914 et CE n° 917.

Article 2 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de CARPENTRAS (Service Urbanisme - Place Maurice Charretier - 84 200 CARPENTRAS), du 07 au 22 AVRIL 2011, afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public.

Toute personne pourra consulter le dossier aux jours et heures indiqués ci-dessus et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Article 3 : Monsieur Michel CHIRINIAN, Directeur commercial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Celui-ci siégera en mairie de CARPENTRAS (Service urbanisme - Place Maurice Charretier - 84 200 CARPENTRAS), pour recevoir en personne les observations du public, aux dates ci-après :

- Jeudi 07 avril 2011 : de 9h00 à 11h00,
- Jeudi 14 avril 2011 : de 9h00 à 11h00,
- Vendredi 22 avril 2011 : de 14h30 à 16h30.

Article 4 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre sera coté, paraphé, clos et signé par le commissaire enquêteur qui le transmettra au Préfet de Vaucluse, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Carpentras, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête avec le dossier d'enquête, le tout accompagné de ses conclusions motivées.

Si les conclusions sont défavorables à l'adoption du projet, le Conseil municipal de CARPENTRAS sera appelé à émettre son avis par une délibération motivée dans les trois mois qui suivent la notification du procès-verbal du commissaire enquêteur.

Article 5 : Avis de l'ouverture d'enquête sera affiché, notamment à la porte de la mairie, et publié par tous autres procédés en usage dans la commune huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cette formalité devra être justifiée par un certificat du maire qui sera annexé au dossier.

Il sera en outre inséré en caractères apparents, huit jours avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département à la diligence des services préfectoraux.

Article 6 : Toute personne concernée pourra, à l'issue de l'enquête, demander communication des conclusions du commissaire enquêteur. Ces demandes devront être adressées au Préfet de la Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières) 28 boulevard Limbert - 84 905 AVIGNON Cedex 09.

Ces documents pourront également être consultés sur le site internet de la préfecture de la Vaucluse (<http://www.vaucluse.pref.gouv.fr>), rubrique « protection de l'environnement », sous la rubrique « enquêtes publiques – évaluation environnementale », onglet « les enquêtes publiques » puis « consulter la liste des enquêtes publiques ».

Article 7 : Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Préfecture de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières) 28, boulevard Limbert - 84 905 AVIGNON Cedex 09.
- Mairie de CARPENTRAS - Place Maurice Charretier - 84 200 CARPENTRAS.

Article 8 : La Secrétaire Générale de la préfecture de Vaucluse, le Sous-Préfet de CARPENTRAS et le Maire de CARPENTRAS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au commissaire enquêteur.

Fait à Avignon, le **04 MARS 2011**

Pour le Préfet, et par délégation
La Secrétaire Générale,


Agnès PINAULT

ANNEXE 2

ises à 10h30
 ûnt-Martin
 s de
 ietière de
 ompes
 ises.
1-DURANCE
 sèques
 ématorium
 rs, ni
 es funèbres

Milesi.
 uses à 10h en
 e de
 ies de la
 ge à 13h30.
 ;
 s

ies.
 uses à 16h en
 e. La
 eu mardi

29 mars à 8h30 à Avignon.
 Pompes funèbres Amic Apt
MARSEILLE/LOURMARIN
 Joseph Minarro. Levée du
 corps à 14h45 au funérarium
 Phocéen de Marseille,
 inhumation à 16h15 au
 cimetière de Lourmarin.
**PERNES-LES-
 FONTAINES/MORIERES-
 LES-AVIGNON**
 Henri Ramberg. Obsèques
 religieuses à 14h en l'église de
 Morières-les-Avignon,
 inhumation au cimetière du
 Canet à Marseille. Pompes
 funèbres Vallis-Clausa.
**VILLENEUVE/REVEST-DU-
 BION**
 Guy Laugier. Obsèques
 religieuses à 14h30 en la
 collégiale de Villeneuve-les-
 Avignon, inhumation au
 cimetière de Revest-du-Bion
 (04) à 17h30

on interdite



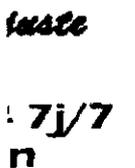
Le Teil, Paris, Viviers.
 Mme Yvette Audouard, son
 épouse : M. et Mme Alain
 Audouard, M. et Mme
 Jean-Louis Floquet, ses enfants ;
 petits-enfants,
 arrière-petits-enfants ; parents
 et alliés, ont la douleur de vous
 faire part du décès de



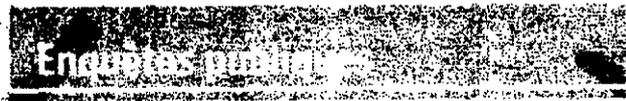
**Monsieur
 Raymond AUDOUARD**
 survenu dans sa 83^e année.
 Un recueillement aura lieu
 avant la crémation au
 crématorium d'Orange.
 Pour les horaires, consulter la
 famille.



Valence, Bourg-lès-Valence.
 Cédric, Cindy et Candyce Padey,
 ses enfants ; Clody Padey ; les
 familles Padey, Maillon et Pricaz,
 vous font part du décès de



**Monsieur
 Claude-Bernard PADEY**
 survenu à l'âge de 54 ans.
 La cérémonie religieuse sera
 célébrée le mardi 29 mars 2011,
 à quinze heures, en l'église
 Saint-Jean de Valence.
 Condoléances sur registre.
 La famille remercie par avance
 toutes les personnes qui
 prendront part à sa peine.
 Visites possibles à la chambre
 funéraire de l'hôpital de
 Valence.



PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

La préfecture de Vaucluse communique :

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de permettre la réalisation du projet suivant : opération de restructuration du centre ville, extension du périmètre de restauration immobilière " Halles Guillabert ", aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont-Piété, cadastrés sections CE n° 914 et CE n° 917 sur le territoire de la commune de Carpentras.

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Carpentras à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de permettre la réalisation de l'opération de restructuration du centre ville, extension du périmètre de restauration immobilière " Halles Guillabert " aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont-Piété, cadastrés sections CE n° 914 et CE n° 917.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Carpentras (service urbanisme, place Maurice-Charretier, 84200 Carpentras) du 7 au 22 avril 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, tous les jours ouvrables et consigner éventuellement ses observations sur le registre prévu à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur.

M. Michel Chirinian, directeur commercial en retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes.

Celui-ci siègera à la mairie de Carpentras (service urbanisme, place Maurice-Charretier, 84200 Carpentras) pour recevoir en personne les observations du public, aux dates ci-après :
 - jeudi 7 avril 2011 de 9 h à 11 h ;
 - jeudi 14 avril 2011 de 9 h à 11 h ;
 - vendredi 22 avril 2011 de 14 h 30 à 16 h 30.

Le commissaire-enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication de ces documents en s'adressant au préfet de Vaucluse à l'adresse suivante : préfecture de Vaucluse, direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales, service des relations avec les collectivités territoriales, unité affaires générales et affaires foncières, 28 boulevard Limbert, 84905 Avignon Cedex 09.

Ces documents pourront également être consultés sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.pref.gouv.fr>) rubrique " protection de l'environnement ", sous-rubrique " enquêtes publiques - évaluation environnementale ", onglet : " les enquêtes publiques " puis " consulter la liste des enquêtes publiques ".

06119082

VILLE D'AVIGNON

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à l'élaboration
 du Plan local d'urbanisme
 du 28 mars 2011 au 6 mai 2011 inclus

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, tous les jours sauf le samedi, dimanche et les jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

en mairie d'Avignon, annexe des services techniques, rez-de-chaussée, secrétariat de M. Rozier, adjoint délégué à l'Urbanisme, 1 rue

Le Jaucoux Maxu

République Française
Préfecture de Vaucluse

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

LA PRÉFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de permettre la réalisation du projet suivant : opération de restructuration du centre-ville - Extension du périmètre de restauration immobilière "Halle Guillaubert" aux immeubles situés 20 et 30, rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n° 914 et CE n° 917 sur le territoire de la commune de Carpentras.

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Carpentras, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de permettre la réalisation de l'opération de restructuration du centre-ville - Extension du périmètre de restauration immobilière "Halle Guillaubert" aux immeubles situés 20 et 30, rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n° 914 et CE n° 917.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Carpentras (Service Urbanisme - Place Maurice Charreier - 84200 Carpentras) du 7 au 22 avril 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, tous les jours ouvrables, et consigner éventuellement ses observations sur le registre prévu à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur.

M. Michel Chirninian, directeur commercial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Celui-ci siégera à la mairie de Carpentras (Service Urbanisme - Place Maurice Charreier - 84200 Carpentras) pour recevoir en personne les observations du public, aux dates ci-après :

- jeudi 7 avril 2011 : de 9h à 11h
- jeudi 14 avril 2011 : de 9h à 11h
- vendredi 22 avril 2011 : de 14h30 à 16h30

Le commissaire-enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication de ces documents en s'adressant au préfet de Vaucluse à Toulon-sur-Var - Préfecture de Vaucluse - Direction des Relations avec les usagers et avec les Collectivités territoriales - Service des Relations avec les collectivités territoriales - Unité affaires particulières et affaires locales - 2, rue Etienne - 84905 Avignon cedex 09.

Ces documents pourront également être consultés sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : www.vaucluse.pref.gouv.fr rubrique "Procédure de l'enquête publique".

La fréquence du 29 mars 2011

AVIS

RÉVISION DU PLU DE LA BASTIDONNE

Conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, la délibération révisant le plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation fait l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois.

387353

Commune d'Aurel

AVIS

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 19/03/2011 et conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme sur le territoire d'Aurel

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme est à la disposition du public en Mairie d'Aurel ainsi que dans les locaux de la Préfecture de Vaucluse.

la Mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'urbanisme ou d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre tenu à disposition en Mairie ou les adresser par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie.

- Le commissaire Enquêteur recevra en Mairie :
 - Le mercredi 13 avril 2011 de 9h00 à 12h00
 - Le lundi 18 avril 2011 de 14h00 à 17h00
 - Le vendredi 22 avril 2011 de 14h00 à 17h00
 - Le vendredi 29 avril 2011 de 9h00 à 12h00
 - Le vendredi 13 mai 2011 de 14h00 à 17h00
- pour renseigner le public et recueillir les déclarations présentées au sujet d

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Maire. Le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la Commune de RICHERENCHES le dossier avec son rapport de l'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée par le Maire au Préfet du Département de Vaucluse et à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront publiés dans un délai de 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête à la disposition du public en Mairie de RICHERENCHES et à la Préfecture de Vaucluse.

Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication dans les conditions prévues au titre I de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Richerenches, le 25.

François André

Département de Vaucluse
Commune de Courthézon

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN D'ALIGNEMENT PORTANT ÉLARGISSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE VC N° 44 DIT CHEMIN DES GRÉNADES

Par arrêté n° 2011/059 du 18 mars 2011, Monsieur le Maire de la commune de Courthézon a autorisé l'ouverture d'une enquête publique relative au Plan d'Alignement portant élargissement de la voie communale VC n° 44 d'ici Grénales (50).

- d'assurer la sécurité de tous les usagers de cette voie
- de favoriser les déplacements par modes de doux (piétons et cycles) et pour les personnes à mobilité réduite
- de sécuriser les places de stationnement
- de préserver le cadre paysager de cette rue

L'ENQUETE PUBLIQUE SE DÉROULERA DU 11 AVRIL AU 26 AVRIL 2011 EN

Mairie de Courthézon
Château de Val Sella
84350 COURTHEZON
Tél. 04.90.70.7206 - Fax 04.90.70.22.15

Cet arrêté et le dossier d'enquête publique sont consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 à 18h00.

Monsieur SEURET Guy, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de retraite, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur, et réceptionner les :

- lundi 11 avril 2011 de 9h à 12h
- mardi 26 avril 2011 de 14h à 18h

LA VIE DES SOCIÉTÉS

La CEGI désormais dénommée COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARA CAUTIONS, 126, rue La Boétie à Paris VIII, R.C.S. Paris n° 382 506 079, fait la garantie dont bénéficiait Mlle Victoria TEMPLEMAN - MAISON VICTOIR impasse du Petit Nevon 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE, R.C.S. N° 500 accordée pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera franc après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la CEGI dénommée COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS trois mois de cette insertion.

nom de l'organisme : CONSEIL GENERAL DE VAUCLUSE
adresse : Rue de Vais - Code postal : 84909 - Ville : Avignon cedex 9
téléphone : 04 90 18 15 00 - Télécopieur : 04 90 16 16 00
mail : service_marches @ cg84.fr
adresse internet : http://www.vaucluse.fr

DESCRIPTION DU MARCHÉ

MARCHÉ DE TRAVAUX
objet de l'opération : RD 230 - Aménagement de la traversée
 / hameau des Courtois - Commune de SAULT

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

lot n° 1 :
 300m3 : 200 m3
 24 UDBO : 150 m3
 Grave bitume : 150 T
 30SG : 250 m2
 Bordures T2 béton : 240 ml
 Bordures P1 : 75 ml
 Bordures T2 : 150 ml
 Canalisations diam. 300 : 135 A : 25 ml
 Canalisations diam. 400 : 135 A : 95 ml
 Canalisations diam. 100 PVC : 130 ml

lot n° 2 :
 Fourniture et pose de poteaux et panneaux de police : 5 unités
 Marquage horizontal ligne continue, discontinue, etc.) : 500 ml
 Marquages spéciaux : 22 m2
 Revêtement en résine : 13 m2

REMARQUES RELATIVES AUX LOTS

lot n° 1 et 2 :
 convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.
Matière des lots : 1 lot : Description succincte
 - Voie - Niveau divers
 - Signalisation verticale et horizontale

CRITÈRES D'ATTRIBUTION
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération (Pondération : 55 %)
 - Valeur technique des prestations (Pondération : 45 %)

CONDITIONS DE DÉLAI
 lots limités de réception des offres : le 5 mai 2011 à 16 h 00

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
 Délai d'exécution pour les lots 1 et 2 : 15 jours de préparation de chantier à compter du lendemain de la date de réception de la notification du marché et 1 mois et demi d'exécution des travaux à compter du lendemain de la date de réception par l'entrepreneur de l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

LES OFFRES NE POURRONT PAS ÊTRE ADRESSÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
ADRESSE OÙ L'ON PEUT OBTENIR LE DOSSIER DE CONSULTATION
 Nom de l'organisme : CONSEIL GENERAL DE VAUCLUSE

Règlement de consultation et avis disponibles sur le Profil acheteur : http://marches.orgue.synapse-entreprises.com
Où : Hôtel de Ville - D.A.U. - Marchés Publics Travaux : marches_publics @ mairie-illesurlesorgues.fr
 Télécopie : 04 90 90 12 35
Date d'envoi du présent avis pour publication : 5.04.2011

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 avril 2011, il a été constitué une Société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : 180
Forme : Sarl
Capital : 1 000 euros
Sigle social : La Roquette Ouest, 84430 Mondragon
Objet social : Mécanisme générale
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : M. Ibrahim TURP, demeurant la Roquette Ouest, 84430 Mondragon.
Dépôt légal au greffe du Tribunal de commerce d'Avignon.

AVIS

Avis administratifs

PRÉFET DE VAUCLUSE
 Direction départementale de la protection des populations
 Service prévention des risques techniques

PRÉFET DE VAUCLUSE
AVIS D'OUVREURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet de Vaucluse communique :
 Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de permettre la réalisation du projet suivant :
 opération de restructuration du centre ville, extension du périmètre de restauration immobilière " Halle Guillaibert " aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont-Piéti, cadastrés sections CE n° 914 et CE n° 917 sur le territoire de la commune de Carpentras.

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Carpentras à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de permettre la réalisation de l'opération de restructuration du centre ville, extension du périmètre de restauration immobilière " Halle Guillaibert " , aux immeubles situés 20 et 30 rue du Mont-Piéti cadastrés sections CE n° 914 et CE n° 917.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au mairie de Carpentras (service urbanisme, place Maurice-Charrier, 84200 Carpentras) du 7 au 22 avril 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, tous les jours ouvrables et consigner éventuellement ses observations sur le registre prévu à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur.

M. Michel Christian, directeur commercial en retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes.

Celui-ci s'agira à la mairie de Carpentras (service urbanisme, place Maurice-Charrier, 84200 Carpentras) pour recevoir en personne les observations du public, aux dates ci-après :
 - jeudi 7 avril 2011 de 9 h à 11 h
 - jeudi 14 avril 2011 de 9 h à 11 h
 - vendredi 22 mai 2011 de 14 h 30 à 16 h 30.

Le commissaire-enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication de ces documents en s'adressant au préfet de Vaucluse à l'adresse suivante :
 préfeture de Vaucluse, direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales, service des relations avec les collectivités territoriales, unité affaires générales et affaires foncières, 29 boulevard Limbert, 84906 Avignon cedex 09.

Ces documents pourront également être consultés sur le site internet de la préfeture de Vaucluse (http://www.vaucluse.pref.gouv.fr) rubrique " protection de l'environnement " , sous-branche " enquêtes publiques " , évaluation environnementale " , onglet : " les enquêtes publiques " puis consulter la liste des enquêtes publiques " .

le Vaucluse Note du 11 avril 2011

CARPENTRAS

Le Dauphiné Libéré

La Provence
du 12 avril 2011

l'été "BOBT" a été condamnée à verser
de dommages et intérêts en réparation
en réparation du préjudice matériel de
stance et 2.000 € en appel en applica-
dépens d'appel, avec publication à ses

a Robion

S

**IFICATION SIMPLIFIÉE
ATION DES SOLS**

et conformément aux dispositions des
isme, le Conseil Municipal a décidé d'ap-
d'Occupation des Sols sur le territoire de
6 n° 20).

Plan d'Occupation des Sols est à la dis-
le dans les bureaux de la Préfecture de

**française
É VAUCLUSE**

**PROTECTION DES POPULATIONS
RISQUES TECHNIQUES**

AIT

ROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cavillon

prescriptions complémentaires visant à
de substances dangereuses dans l'eau
quantitative des rejets de ces substances
EE située à Cavillon.

ri au titre de la législation relative aux in-
pouement.

tre consulté en mairie de Cavillon, ainsi
ion des populations - Service Prévention
ecture www.vaucluse.gouv.fr

**Française
É VAUCLUSE**

**PROTECTION DES POPULATIONS
RISQUES TECHNIQUES**

AIT

ROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Carpentras

prescriptions complémentaires visant à
de substances dangereuses dans l'eau
quantitative des rejets de ces substances
rice situé à Carpentras.

ri au titre de la législation relative aux in-
onnement.

été consulté en mairie de Carpentras,
tection des populations - Service Pré-
la préfecture www.vaucluse.gouv.fr

Commune d'Aubignan

Par arrêté préfectoral du 28 mars 2011, des prescriptions complémentaires visant à
fixer les modalités de surveillance des rejets de substances dangereuses dans l'eau
afin d'améliorer la connaissance qualitative et quantitative des rejets de ces substances
sont imposées à la société BOULANGERIE NEUHAUSER située à Aubignan.

Ces installations sont soumises à autorisation au titre de la législation relative aux in-
stallations classées pour la protection de l'environnement.

L'arrêté définissant ces prescriptions, peut être consulté en mairie d'Aubignan, ainsi
qu'à la direction départementale de la protection des populations - Service Prévention
des risques techniques et sur le site de la préfecture www.vaucluse.gouv.fr

39177

**République Française
Préfecture de Vaucluse**

**AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

LA PRÉFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
en vue de permettre la réalisation du projet suivant : opération de reconstruction du
centre-ville - Extension du périmètre de restauration immobilière "Halle Guillaibert" aux
immeubles situés 20 et 30, rue du Mont Piété, cadastrés sections CE n° 914 et CE n°
917, sur le territoire de la commune de Carpentras.

Il sera procédé sur le territoire de la commune de Carpentras, à une enquête publique
préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de permettre la réalisation de l'opé-
ration de reconstruction du centre ville - Extension du périmètre de restauration immo-
bilière "Halle Guillaibert" aux immeubles situés 20 et 30, rue du Mont Piété, cadastrés
sections CE n° 914 et CE n° 917.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de
Carpentras (Service Urbanisme - Place Maurice Charrier - 84200 Carpentras) du 7
au 22 avril 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures
habituelles d'ouverture de la mairie au public, tous les jours ouvrables, et consigner
éventuellement ses observations sur le registre prévu à cet effet, ou les adresser par
écrit au commissaire-enquêteur.

M. Michel Chirinian, directeur commercial en retraite, a été désigné en qualité de
commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Celui-ci siègera à la mairie de Carpentras (Service Urbanisme - Place Maurice Char-
rier - 84200 Carpentras) pour recevoir en personne les observations du public, aux
dates ci-après :

- jeudi 7 avril 2011 : de 9h à 11h
- jeudi 14 avril 2011 : de 9h à 11h
- vendredi 22 avril 2011 : de 14h30 à 16h30

Le commissaire-enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans le délai d'un
mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication de ces documents en
s'adressant au préfet de Vaucluse à l'adresse suivante : Préfecture de Vaucluse - Direc-
tion des Relations avec les usagers et avec les Collectivités territoriales - Service des
relations avec les collectivités territoriales - Unité affaires générales et affaires foncières
- 28, bd Lambert - 84905 Avignon cedex 09.

Ces documents pourront également être consultés sur le site internet de la préfecture
de Vaucluse (<http://www.vaucluse.pref.gouv.fr>) rubrique "protection de l'environne-
ment" sous-rubrique "enquêtes publiques - évaluation environnementale" onglet "les
enquêtes publiques" puis "consulter la liste des enquêtes publiques".

NOMINATION DU CURATEUR

Par décision du tribunal de grande instance d'AVIGNON du 03/03/2011, le Directrice
Régionale des Finances Publiques Région PACA et Dép. des Bouches du Rhône, Pblé
gestion Patrimoine Privés 38 Bd Baptiste Bonnet 13008 MARSEILLE, a été nommé
curateur de la succession de MR SAMON AMAR AKLI décédé le 13/12/2008 à PER-
TUIS. Référence n° 3401. Les créanciers doivent déclarer leur Créance par lettre
recommandée avec AR.

AVIS

**IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE
DCSID / Etablissement d'infrastructure de la défense de la
BP 6066 - 34086 MONTPELLIER Cedex 4**

OBJET DU MARCHÉ : ORANGE (84) - Base Aérienne
Mont Ventoux
- Mise aux normes et remplacement des cuves FOD et I

DURÉE DU MARCHÉ : 4 mois, période de préparation
délai d'exécution.

NOMBRE ET CONSISTANCE DES LOTS : Marché un

PROCÉDURE DE PASSATION : Marché Passé en Proc
CMP).

DATE LIMITE : Mardi 3 mai 2011 à 16h00

RENSEIGNEMENTS DIVERS : Le présent marché a pu
et remplacement des cuves FOD et FOT à la Station aér
base aérienne 115 à ORANGE (84).

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Prix (80 %), valeur techn
déchets (10 %)

RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES ET CAPACITÉE
- Description des moyens humains et techniques pour
effectuer les prestations du marché.
- attestations professionnelles : liste de références de
portant à l'objet du marché, réalisées au cours des trois d
stations de maîtres d'œuvre.

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Etablissement d'infrastructure de la défense de Montp
Section marchés
BP 6066 - 34086 MONTPELLIER Cedex 4
Tél : 04 67 16 56 72 - Fax : 04 67 16 59 82 (renseigne-
chargé d'affaires de l'antenne USID d'ORANGE
Tél : 06 44 28 56 64 - (renseignements techniques)

RETRAIT DU DOSSIER :
1 - Adresse de téléchargement du dossier : www.marc
2 - Etablissement d'infrastructure de la défense de Mo
section marchés
Tél : 04 67 16 59 72 Fax : 04 67 16 59 82

DATE D'ENVOI DE L'AVIS À L'ORGANISME DE PUB

AVIS D'APPEL P

PROCÉDURE ADAPTÉE

IDENTIFICATION DE L'ADMINISTRATION CONCERNEE
Ville de Nîmes sur la Sorgue
BP 50038 - 84801

APPEL À CONCURRENCE POUR :

Etude pour l'élaboration du Pfan de mise en accessib
et des Espaces Publics

Annonce intégrale consultable sur MarchésOnline.com
Remise des offres le 29 Avril 2011 à 12heures

Règlement de consultation et avis disponibles sur le F
<http://marchespublics.orgue.synapse-entreprises.com>
Ou : Hôtel de Ville - D.A.U - Marchés Publics Travail
marchespublics@mairie-nismes.orgue.fr
Télécopie : 04 90 90 12 35

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS POUR PUBLICA

ANNEXE 3

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE URBANISME
V/Réf. : Affaire suivie par Lauriane Merino
N/Réf. : SA/MIJa/AP/LD-11/092
Affaire Suivie par M. Paul
TÉL. 04 90 60 84 31

Monsieur le Préfet
Préfecture
Direction des Relations avec les
Usagers et avec les Collectivités
Territoriales
Unité affaires générales et foncières
84905 AVIGNON Cedex 9

Objet : Certificat d'affichage

Carpentras, le 26 avril 2011

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Serge Andrieu, Adjoint au Maire, certifie que l'arrêté n° SI2011-03-04- 0080-PREF du 4 mars 2011 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restructuration de centre ville et extension du périmètre de restauration immobilière du projet suivant :

«Halles Guillabert »

a été affiché en mairie du 11 mars 2011 au 26 avril 2011.

Ce certificat est établi pour valoir ce que de droit.



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Serge Andrieu

Toute correspondance doit être adressée **impersonnellement à M. le Maire, Hôtel de Ville**